

7/ Réponse Un photographe français violemment agressé et gravement blessé, alors qu'il couvrait une flambée de violence à Reims » (4 mars 2021)

Alerte n°32/2021 reçue le 4 mars 2021 : Le photographe français Christian Lantenois se bat pour sa vie après avoir été grièvement blessé lors d'une agression survenue le 27 février 2021, alors qu'il couvrait une flambée de violence entre jeunes dans une cité de la ville de Reims, dans le nord de la France. Les circonstances exactes de l'agression du photographe du journal local L'Union-L'Ardenais n'ont pas encore été déterminées, mais la police a ouvert une enquête pour tentative de meurtre. Lantenois et un reporter du même journal ont décidé de se rendre dans ce quartier résidentiel d'environ 25 000 habitants après avoir été informés de "vives tensions" dans la zone, qui présente un taux de criminalité élevé, selon la police. Le journaliste s'y est rendu dans une voiture banalisée mais Lantenois a utilisé une voiture siglée au nom du journal. On ignore combien de personnes l'ont attaqué. Le journal a simplement rapporté qu'il a été retrouvé grièvement blessé à côté de sa voiture. Il a été transporté d'urgence à l'hôpital où son état, le 28 février, a été décrit comme stable mais extrêmement préoccupant. Dans un communiqué, L'Union-L'Ardenais a déclaré " Cette agression n'est pas le fruit du hasard et bien le journaliste qui était visé. Rien ni personne n'entend violer notre liberté d'agir et de rendre compte. La violence est une réalité que vivent 25 000 habitants de ce quartier." Lantenois couvre le football et d'autres sports ainsi que l'actualité générale du journal depuis de nombreuses années.

Réponse des autorités françaises :

À la suite de l'agression dont il a été victime à l'hôpital, il a été stabilisé.

Face à cette attaque absolument inqualifiable notamment par sa violence, les autorités françaises se sont mobilisées au plus haut niveau et ont assuré ses proches ainsi que le soutien du gouvernement français.

Initialement confiée à la Sûreté départementale du Commissariat de la Reims, une information judiciaire a ensuite été ouverte par le parquet de Reims et l'individu a été, à l'issue de sa garde à vue, placé en détention provisoire en vue de commettre des actes de violence ou de dégradation. Un second individu a été mis en examen le 7 mars du chef de participation à un groupement en vue de préparer des actes de violence ou de dégradations. Il a été placé sous contrôle judiciaire (le placement en détention provisoire n'est pas prévu par la loi pour ce délit).

Les pouvoirs publics font preuve d'une détermination sans faille à l'égard de cet acte.

La France rappelle son attachement indéfectible, sur le plan national comme international, à la liberté de la presse et à la liberté d'expression. La protection de ces libertés constitue une priorité.